



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 79/23 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « LES VOIX ANIMEES » POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'Association « Les Voix Animées » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser un concert,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Les Voix Animées » représentée par Madame Roselyne DELAUNAY, Présidente,

DIT que la présente convention est conclue pour le dimanche 10 septembre 2023,

DIT que le bénéficiaire devra s'acquitter de la somme de 610€ de frais de gestion,

DIT qu'une partie des recettes des billets sera versée à la commune selon le nombre de spectateurs, de la façon suivante :

- 10 % si inférieur ou égal à 150 spectateurs
- 15% si compris entre 151 et 300 spectateurs
- 20% si supérieur à 301 spectateurs

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 31 juillet 2023

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 02 AOUT 2023
Et de la publication ou notification le... 02 AOUT 2023